

DÉPARTEMENT SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE LIMOGES-FOURCHES

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)
- Zone d'aménagement Concerté (Z.A.C)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : Révision du PLU de la
commune

Lieu de concertation : Mairie de LIMOGES-FOURCHES



le 5. 10. 2021

M. Christophe DELOISON représentant de
l'INDIVISION DELOISON (Marc et Anne Deloison)

a eu le souhait les de RV de
confier l'étude d'un lotissement sur la
parcelle ZA11 de la zone AU.

J'ai lui ai envoyé les propos de la DDT
de la réunion du 18 juin 2021 en tant
que "personne publique associée" et par
la suite a reconstruit son projet de
construction sur des terres agricoles.

le 20. 10. 2021

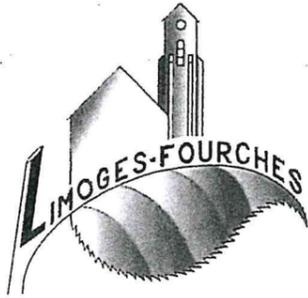
M. Gérard DA SILVA et M. Edislas DE SIRENCOURT
de la SAS ITRIO Aménagement pour vous en
présentant un projet de 25 lots à bâtir
sur la zone AU de l'indivision DELOISON.

J'ai envoyé les vôtres propos qu'à M. Christophe
DELOISON (voir plan joint)

le 03. 11. 2021

J'adhère au comité de SAS ITRIO AMÉNAGEMENT
confirmant l'entretien du 20/10 et
la position de la DDT (voir lettre jointe)





IMMO Aménagement
M. Gérard DA SILVA et M. Ladislav DE SIMENCOURT
Centre OASIS DURY
80480 DURY

A Limoges-Fourches, le 09/11/2021

Objet : Projet de construction d'un lotissement

Messieurs,

Le 20 octobre 2021, vous êtes venus à la Mairie de Limoges-Fourches présenter un projet d'un lotissement de 25 lots sur la zone AU appartenant à l'indivision Deloison.

Lors de ce rendez-vous, nous avons évoqué de nombreux sujets.

Actuellement, la commune procède à la révision du PLU, durant cette période d'instruction, nous avons reçu les services de l'État pour évoquer la compatibilité du futur projet avec le SDRIF de 2013.

Pour notre commune, il est défini que la possibilité d'étendre notre surface urbanisée de référence de 5 % entre 2013 et 2030 a été largement consommée.

Selon les données de l'IRP, les potentialités d'extension s'élèvent à environ 1.78 hectares, or durant la période de 2013 à 2021, nous avons consommé une surface de 5 hectares, soit bien plus ce que le SDRIF de 2013 nous autorise.

De ce fait, la commune ne possède aujourd'hui plus aucune capacité d'extension d'urbanisation.

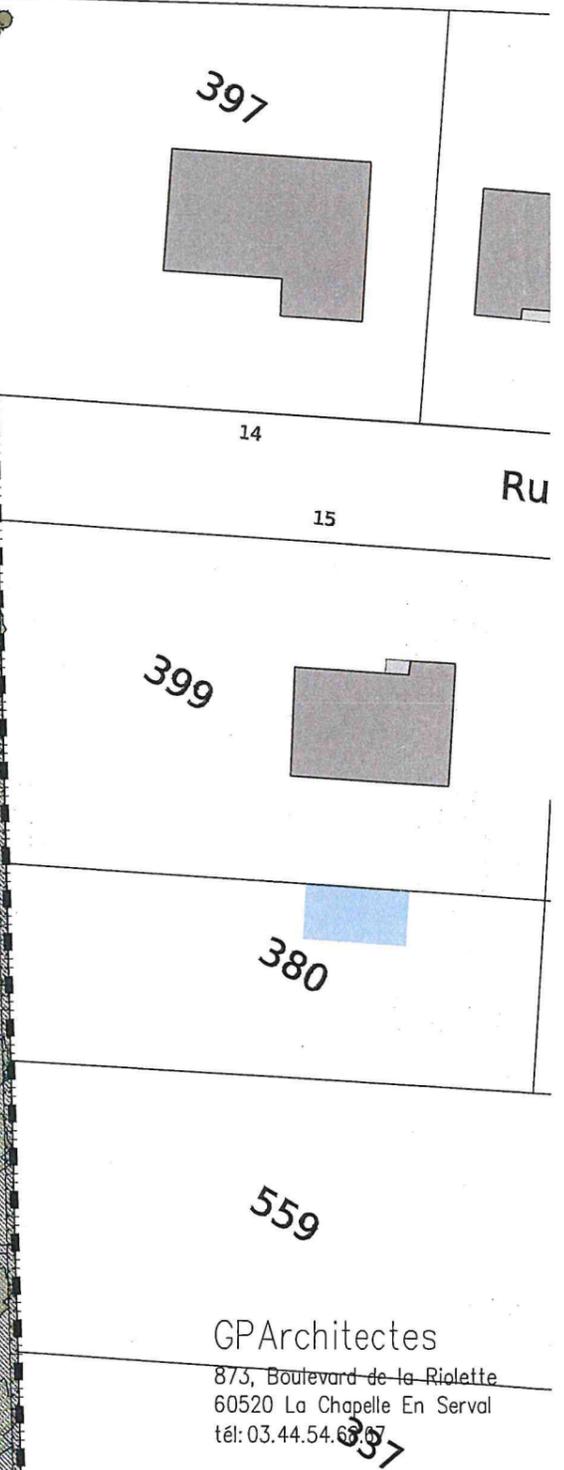
Lors de cette réunion avec les services de la DDT, il nous a été demandé de supprimer la zone AU sur laquelle votre projet est concerné.

Il a été nettement indiqué que si un permis était autorisé sur cette zone, il ferait l'objet d'une exception d'inégalité pour cause d'incompatibilité avec le SDRIF.

En conséquence, je vous ai indiqué qu'il y avait une forte probabilité que votre projet soit rejeté par les services de la DDT.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Philippe CHARPENTIER.



oges

10092021

28

304

305

GPArchitectes
873, Boulevard de la Riolette
60520 La Chapelle En Serval
tél: 03.44.54.63.67

Ech: 1/500

Plan masse

LIMOGES-FOURCHES









